



refus d'un Dossier de surendettement

Par **bruno88**, le **30/12/2008** à **14:00**

bonjour

j ai depose un dossier de surendettement aupres de la banque de france des vosges qui a ete juge irrecevable alors j ai demande un recours aupres du juge de l execution qui a lui aussi refuse mon dossier. que puis je faire je ne m en sort plus je percois un salaire de 1350 euros et dois regler plus de 2000 euros de remboursement de credits chaque mois. je me retrouve avec les huissiers sur le dos et ne sais plus quoi faire. je vis chez mon pere, j ai une fille de 3 ans qui ne vit pas avec moi car je ne peux subvenir a ses besoins. je n ai aucun bien a part mon vehicule qui m est indispensable pour me rendre a mon travail. ma dette s eleve a environ 140 000 euros. aidez moi a me sortir de ce gouffre. merci pour votre aide qui pourrait m etre tres precieuse.

Par **jeetendra**, le **30/12/2008** à **14:34**

bonjour, consultez sur ce site [fluo]le blog des huissiers et débiteurs[/fluo], il y a des informations qui pourront vous aider, bon courage à vous, bonne fête de fin d'année également, cordialement

Par **ardendu56**, le **01/01/2009** à **20:57**

C'était une émission de télévision (2008) qui m'avait marquée. Elle concernait les gens acculés et désespérés comme vous. Ces gens étaient aidés d'un coach. Voilà comment cet homme leur a dit de procéder (le dossier de surendettement était refusé donc ils devaient rembourser, obligatoirement.) Je vous résume ce que j'en avais retenu :

- 1- monter un dossier personnel. Mettre toutes les sommes que vous devez à tous les organismes, (vous devez l'avoir fait pour le dossier de surendettement.)
- 2- Téléphoner à tous les organismes de crédits à qui vous devez de l'argent et expliquer votre cas. En restant correct, et calme (chose parfois difficile,) les problèmes peuvent avancer. A chacun, demandez à obtenir un échéancier acceptable pour vous (le couple dans l'émission a bien réussi, certains remboursement étaient divisé par deux.)

C'est fastidieux, mais ça réussit. Les organismes préfèrent récupérer des petites sommes que rien du tout et clore le dossier.

Je me doute que vous espérez mieux mais si le dossier a été rejeté, il n'y a plus rien à faire. Bon courage à vous.

Par **abanez**, le **17/01/2009** à **20:00**

Bsr

je travail dans le recouvrement, juste une question la dette contracté a faite été faite quand et pourquoi ?

pour détaillé, le véhicule vaut combien, car si il a une valeur marchande il vont la saisir, sinon si elle vaut un certain cout, la vendre et en racheté une qui na presque plus de valeur, ou la passé au non de votre pere, c est a dire vendre la carte grise a votre pere et qu il vous mette premier conducteur, sinon il faut s arranger avec les creanciers, si il n y a pas d arrangement avec les créanciers, attendre les huissiers, avec les huissiers il y a toujours un moyen de s arranger, il faut faire votre budget avec eux et dire ce que vous pouvez payer, sachant qu il doit vous rester environ 350 euros sur votre salaire par personne pour vivre

tenez mois au courant

je reste a votre écoute